



déclaration sinistre assurance habitation

Par **Juliana311**, le **17/06/2019 à 13:12**

bonjour, rnIl y a 9 mois mon ex est rentré par infraction chez moi en cassant la porte vitrée. Je l'ai amené faire des soins à l'hôpital. Rentré à la maison, il a commencé à se montrer violent envers moi, à force d'appeler de l'aide les voisins ont appelés la gendarmerie. Qui ont pris cela pour une dispute conjugale. Il s'est engagé de me rembourser ce qu'il a cassé ...
rnAujourd'hui Je viens de faire un P.V à la gendarmerie, puisqu'il ne m'a toujours rien payé.
rnMon souci c'est que je n'avais rien déclaré à mon assurance. Qu'en pensez vous ? Dois-je le déclarer quand même ou ne rien dire ?
rnMerci d'avance
rnCordialement rn

Par **chaber**, le **19/06/2019 à 15:20**

bonjourrrnQuelle est la nature des dommages?

Par **Juliana311**, le **20/06/2019 à 16:47**

BonjourrrnLes dommages sont le double vitrage cassé et le cadre de la porte qui a légèrement bougé.
rnMerci
rnBonne journée

Par **chaber**, le **21/06/2019 à 08:20**

bonjourrrnnormalement vous deviez déclarer le sinistre dans les 5 jours. Néanmoins la Cour

de Cassation a confirmé que l'assureur devait recevoir la déclaration tardive sauf si elle lui a causé un préjudice.rnrnVu la description des dommages l'assureur ne pourrait intervenir que pour le double vitrage, si garantie bris glaces est prévue dans le contrat, franchise éventuelle déduiternrnVous devriez vous rapprocher de votre protection juridique, relire votre contrat, pour la faire intervenir éventuellement

Par **Juliana311**, le **21/06/2019 à 12:26**

Bonjour, rnrnMerci pour votre réponse rnBien cordialementrnJuliana